

**Pôle Haut-Niveau
Délégation au haut-niveau**

Bureau Fédéral des 4 et 9 février 2022



Protocole sanitaire LFB



Ajout au protocole soumis au vote du Bureau Fédéral :

"Dès qu'une joueuse est testée positive, le médecin du club concerné doit **immédiatement informer** le Dr MURGUES de la positivité de la joueuse en indiquant expressément le jour de prélèvement du test.

- La Ligue Féminine de Basket délivre dans ce cas une **suspension d'autorisation à participer** pour la joueuse concernée.
- Afin d'être de nouveau autorisée à participer aux rencontres par la Ligue Féminine de Basket, le médecin du club devra envoyer, à la fin de la période d'isolement, un **certificat de reprise** permettant de s'assurer de **l'absence de symptômes de la joueuse** (possibilité de s'appuyer sur les données de son examen, d'un ECG, d'un bilan biologique (CRP, Troponine) et d'un éventuel avis spécialisé cardiologique en cas de doute) au Dr MURGUES.

La joueuse recevra son autorisation à participer dès réception du certificat de reprise. Dans l'intervalle, elle n'est pas autorisée à participer aux rencontres".



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

